

Département des YVELINES  
Canton et Arrondissement de  
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 13

**COMMUNE DE RAIZEUX**

Présents : 11

Votants : 13

Pouvoir(s) : 2

Date de la convocation : 03/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 AVRIL 2023

délibération n° 2023/04/01

L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : L. Joyeux à N. Thevard, P. Le Cunff à A. Bodin

Absents : JOYEUX Laurence, LE CUNFF Pascal,

G. BOUCKENHOVE a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur ZANNIER donne lecture du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal qui fait apparaître un excédent de clôture de 383.779,45 €

Le conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2022.

Pour copie conforme, le 11 avril 2023

Le Maire,  
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-préfecture le  
Et publication ou notification le

Département des YVELINES  
Canton et Arrondissement de  
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

**COMMUNE DE RAIZEUX**

Présents : 10

Votants : 11

Pouvoir(s) : 2

Date de la convocation : 03/04/2023

délibération n° 2023/04/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs BODIN Alain, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : L. Joyeux à N. Thevard, P. Le Cunff à A. Bodin

Absents : JOYEUX Laurence, LE CUNFF Pascal, ZANNIER Jean-Pierre, Maire,

G. BOUCKENHOVE a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sous la présidence de Monsieur THEVARD, M. ZANNIER maire n'étant pas présent pour cette délibération.

Après présentation du compte administratif 2022, le conseil approuve à l'unanimité, les résultats suivants :

Restes à réaliser section d'investissement :

- Dépenses :..... 3.942,00 €

- Recettes :..... 102.137,16 €

Résultat d'investissement y compris les restes à réaliser ... 26.575,39 €

Résultat de clôture en fonctionnement..... 264.694,58 €

Résultat de clôture en investissement, non compris les restes à réaliser : -71.619,77 €

Pour copie conforme,

Fait à RAIZEUX, le 11 avril 2023

Jean-Pierre ZANNIER,  
Maire

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-préfecture le  
Et publication ou notification le

Département des YVELINES  
Canton et Arrondissement de  
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

**COMMUNE DE RAIZEUX**

Présents : 11

Votants : 13

Pouvoir(s) : 2

Date de la convocation : 03/04/2023

délibération n° 2023/04/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : L. Joyeux à N. Thevard, P. Le Cunff à A. Bodin

Absents : JOYEUX Laurence, LE CUNFF Pascal,

G. BOUCKENHOVE a été élu secrétaire de séance.

VOTE POUR L'AFFECTION DES RESULTATS 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, et décide d'affecter les résultats suivants au budget primitif 2021, comme suit :

Excédent de fonctionnement :.....	264.694,58 €
Excédent d'investissement, y compris les restes à réaliser :.....	26.575,39€
Invt – Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.....	0 €
Fonct Article R 002 – Excédent de fonctionnement y compris les restes à réaliser.....	264.694,58 €
Invt- Article D 001 – Déficit d'investissement réel.....	71.619,77 €

Pour copie conforme,  
Fait à RAIZEUX, le 11 avril 2023

Le Maire,  
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-préfecture le  
Et publication ou notification le

Département des YVELINES  
Canton et Arrondissement de  
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 13

**COMMUNE DE RAIZEUX**

Présents : 11

Votants : 13

Pouvoir(s) : 2

Date de la convocation : 03/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 AVRIL 2023

délibération n° 2023/04/5

L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : L. Joyeux à N. Thevard, P. Le Cunff à A. Bodin  
Absents : JOYEUX Laurence, LE CUNFF Pascal,  
G. BOUCKENHOVE a été élu secrétaire de séance.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente au conseil le budget primitif 2023 préparé par la commission des finances.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget primitif 2023, tel qu'il est présenté :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses :.....	839.977,04 €
Recettes :.....	976.760,58€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses :	
* reste à réaliser :.....	3.942,00 €
* Vote du conseil municipal	629.335,77 €
TOTAL	633.277,77 €
- Recettes :	
* reste à réaliser.....	102.137,16 €
* Vote du conseil y compris les articles 001, 21 et 1068	531.140,61 €
TOTAL	633.277,77 €

Pour copie conforme,  
Fait à RAIZEUX, le 11 avril 2023

Le Maire,  
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-préfecture le  
Et publication ou notification le

Département des YVELINES  
Canton et Arrondissement de  
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 13

**COMMUNE DE RAIZEUX**

Présents : 11

Votants : 13

Pouvoir(s) : 2

Date de la convocation : 03/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 AVRIL 2023

délibération n° 2023/04/04

L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : L. Joyeux à N. Thevard, P. Le Cunff à A. Bodin

Absents : JOYEUX Laurence, LE CUNFF Pascal,

G. BOUCKENHOVE a été élu secrétaire de séance.

VOTE DES TAXES LOCALES 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité – 2 abstentions – les taux des taxes locales (taxe habitation résidence secondaire, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie) qui seront applicables en 2023, à savoir :

- Taxe Habitation Résidence Secondaire

9,56 %

- Taxe foncière (bâti)

25,44 %

- Taxe Foncière (non bâti) :

44,31 %

Pour copie conforme,  
Fait à RAIZEUX, le 11 avril 2023

Le Maire,  
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-préfecture le  
Et publication ou notification le

Département des YVELINES  
Canton et Arrondissement de  
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

**COMMUNE DE RAIZEUX**

Présents : 11

Votants : 13

Pouvoir(s) : 2

Date de la convocation : 03/04/2023

délibération n° 2023/04/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : L. Joyeux à N. Thevard, P. Le Cunff à A. Bodin

Absents : JOYEUX Laurence, LE CUNFF Pascal,

G. BOUCKENHOVE a été élu secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « l'installation d'une géothermie sur les bâtiments communaux mairie-école et salle polyvalente pour un montant de travaux estimé à 500 .000 € HT »,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions Etat – 2023 ;

Après en avoir délibéré ;  
A l'unanimité

Adopte l'avant-projet de « installation d'une géothermie sur es bâtiments communaux mairie-école et salle polyvalente », pour un montant de 400.000 euros hors taxes (HT) soit 500.000 euros toute taxe comprise (TTC) ;

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2023 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

DETR à hauteur de 117.000 €  
DSIL et Fonds Verts demandés à hauteur de 283.000 €

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023, article 21311 et 21318 section d'investissement ;

Autorise le maire ou le président à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Pour copie conforme,  
Fait à RAIZEUX, 12 avril 2022

Le Maire,  
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-préfecture le  
Et publication ou notification le

Département des YVELINES  
Canton et Arrondissement de  
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 13

**COMMUNE DE RAIZEUX**

Présents : 11

Votants : 13

Pouvoir(s) : 2

Date de la convocation : 03/04/2023

délibération n° 2023/04/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : L. Joyeux à N. Thevard, P. Le Cunff à A. Bodin

Absents : JOYEUX Laurence, LE CUNFF Pascal,

G. BOUCKENHOVE a été élu secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « la création d'une voie de circulation douce entre les Roches et la commune d'Epernon » pour un montant de travaux estimé à 332.593,01 € HT »,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions Etat – 2023 ;

Après en avoir délibéré ;  
A l'unanimité

Adopte l'avant-projet de « création d'une voie de circulation douce entre les Roches et la commune d'Epernon », pour un montant de 331.593,01 euros hors taxes (HT) soit 397.911,61 euros toute taxe comprise (TTC) ;

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2023 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :



DETR à hauteur de 99.477,90 €  
Auto-financement de la commune à hauteur de 298.432,71 €

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023, article 2152 section d'investissement ;

Autorise le maire ou le président à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Pour copie conforme,  
Fait à RAIZEUX, 12 avril 2022

Le Maire,  
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-préfecture le  
Et publication ou notification le

#### Questions Diverses :

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les sénateurs sont élus par des « grands électeurs » dont des représentants des conseils municipaux. Compte tenu de sa composition, le conseil municipal doit élire 3 représentants pour participer aux élections qui se dérouleront en septembre 2023. La date du vote pour élire les grands électeurs est fixée au 9 juin 2023 par arrêté ministériel.
- Une demande a été faite pour l'acquisition de barnums de dimension 3m x 3m pour faciliter l'installation du dimanche matin.
- Le 15 avril un concert est organisé par la commune dans la salle polyvalente.
- Monsieur le Maire informe le conseil que l'« Usine à Chapeaux » de Rambouillet organise des concerts itinérants entre le 28 août et le 2 septembre, le 2 septembre semble une date idéale pour une organisation sur la commune.
- Suite à la mission confiée à notre urbaniste, la nouvelle carte des aléas de gonflement des argiles est présentée au conseil.
- Compte tenu de la situation des nappes phréatiques du département, la commune est en zone de vigilance.
- Rambouillet Territoires instaure un Fonds de Concours pour les communes membres afin de les aider à financer des travaux d'investissement, les sommes allouées sont cumulables sur plusieurs exercices.
- Le syndicat de l'eau potable (SIAEP) a, dans le cadre de son prochain marché de renouvellement des canalisations, mis une clause de fournitures de végétaux en compensation partiel du bilan carbone aux communes membres. Messieurs BODIN et DAUHER assisteront à la réunion d'information.
- Madame NOUVEAU, élue en charge du conseil municipal des enfants, fait part au conseil municipal du souhait des enfants de mettre en place une course sur la commune. Le conseil est favorable à cette idée et réfléchis à sa concrétisation.